

Offre de stage de M1 Psychologie du Travail et des Organisations ou Psychologie Sociale

Modalités de professionnalisation en Masters Mention Psychologie en France : quid de la certification EuroPsy ?

Présentation du CoFraDeC et EuroPsy

EuroPsy est une certification à destination de psychologues détenteurs du titre, souhaitant valoriser :

- la qualité de leur formation initiale,
- l'engagement à une réflexion sur leur pratique via une année d'exercice professionnel supervisée, référée à des standards européens,
- une démarche de formation continue afin de maintenir et d'approfondir leurs connaissances théorico- pratiques,
- leur engagement à respecter le code de déontologie des psychologues et le métacode européen.

Cette certification progressivement mise en place dans 35 pays d'Europe, est renouvelable tous les 7 ans, sur présentation d'un dossier, attestant d'une activité professionnelle suffisante, et de la poursuite d'une démarche de formation continue.

En France, l'accès au titre de psychologue est réglementé par l'article 44 de la loi n°85-772 du 25 juillet 1985, ainsi que par le décret n°90-255 du 22 mars 1990. Aujourd'hui, cela correspond à une formation de haut niveau en psychologie préparant également à la vie professionnelle. Les jeunes diplômés ont donc généralement effectué 3 années en premier cycle universitaire, puis deux années en second cycle (3+2). Par ailleurs, la loi rend obligatoire l'enregistrement des personnes autorisées à utiliser le titre de psychologue.

EuroPsy aide à :

- garantir au public des psychologues certifiés par la Fédération européenne,
- promouvoir la profession et la qualité de son exercice,
- accompagner les jeunes diplômés dans leur insertion professionnelle,
- favoriser la formation continue des psychologues,
- harmoniser les qualifications en Europe.

La Fédération Européenne des Associations de Psychologues (EFPA <http://www.efpa.eu/>) organise et met en place la certification EuroPsy :

- En nommant un comité Européen « EuroPsy » chargé de coordonner la mise en place de cette certification en Europe.
- En déléguant à chaque association nationale le soin de mettre en place un comité national d'attribution.

En France, il s'agit du Comité Français de Délivrance de la Certification EuroPsy (CoFraDeC EuroPsy). La FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie) a créé le Comité CoFraDec EuroPsy afin de gérer la délivrance de la certification EuroPsy en France. Ce comité est composé de praticiens et d'universitaires des différentes spécialités de la psychologie, eux-mêmes membres de différentes organisations de psychologues. <https://www.euopsy.fr/presentation/cofradec>

Objectifs du stage

Le CoFraDec souhaite dresser une cartographie des modalités de stage de professionnalisation (durée, lieux, conditions, etc.) mais aussi des modalités de leur accompagnement (individuel/collectif, format, durée,...) en Masters de Psychologie, toutes mentions confondues.

Une analyse de la terminologie employée dans les maquettes (e.g., « supervision », « régulations des pratiques », ...) et de ce qu'elle recouvre sera attendu.

Un objectif complémentaire est de comprendre ce que les responsables des formations en Psychologie (Mentions et/ou Parcours de Master) savent du CoFraDeC et de la Certification EuroPsy.

Dans cette perspective le/la masterant.e aura pour objectif :

- d'identifier et de repérer les éléments disponibles sur ces sujets au sein de maquettes pédagogiques des parcours de Master en Psychologie (sur les sites web des universités)
- de contacter les responsables de Mention/Parcours pour compléter les informations manquantes et appréhender ce qu'ils savent du CoFraDeC et de la Certification EuroPsy
- de mener une mini-enquête (questionnaire) à diffuser auprès des responsables de formation de niveau Master en Psychologie
- de rédiger un livrable détaillé à l'adresse du CoFraDeC
- de rédiger une synthèse de la démarche et des résultats à visée de valorisation/diffusion

Appui à la réalisation du stage : les membres du CoFraDEC aideront le/la stagiaire à repérer des Associations (e.g., AEPU) et/ou des interlocuteurs (e.g., responsables de Mentions) afin de soutenir l'avancée du travail.

Valorisation : le/la stagiaire sera encouragé à soumettre les résultats de l'enquête pour publication éventuelle dans *Le journal des psychologues* et/ou dans des newsletter ou publications professionnelles (par ex. Fédérer).

Compétences attendues

Communication (orale et écrite), Organisation, Rigueur, Autonomie
Recherche d'informations sur les sites des établissements de formation
Réalisation d'entretiens semi-directifs
Conception de questionnaire en ligne
Traitements de base des données quantitatives et qualitatives (statistiques descriptives, corrélations, analyse thématique)

Compétences et connaissances qui seront acquises au cours du stage

Connaissance des réseaux associatifs/instances nationaux dans le champ de la Psychologie (CoFraDec, AEPU, FFPP, etc.) et des interlocuteurs référents
Connaissance des conditions de formation et de professionnalisation dans le supérieur et en Psychologie
Renforcement des compétences méthodologiques (recherche d'informations, conception et réalisation d'enquête, traitement des données, etc.)
Développement de compétences communicationnelles (oral, écrit, diffusion d'informations et de connaissances auprès des professionnels du domaine, enseignants-chercheurs et praticiens)

Conditions et Modalités du stage

Durée du stage : 300h (non gratifiées)

Niveau de formation : Master 1 en PTO ou en PS

Modalités de stage : principalement en distanciel (rendez-vous en présentiel sur le Campus PDA-Lyon 2 pour le tutorat en présentiel et en distanciel pour les échanges et le travail avec les membres du CoFraDeC qui sont répartis sur toute la France métropolitaine)

Tuteur terrain (structure d'accueil) : Eric Pernon Co-président CT CoFraDeC EuroPsy

Co-tuteur terrain : Emilie Vayre membre du CT CoFraDeC EuroPsy

Candidatures : adresser une lettre de motivation et un CV à Eric Pernon (e-pernon@chu-montpellier.fr) et Emilie Vayre (emilie.vayre@univ-lyon2.fr) avant le 30 octobre 2023